

COMMUNIQUE DE PRESSE

08/04/2020

Appartenances-Genève tient à faire part de sa profonde inquiétude pour les patients migrants suite à la décision de l'OFSP de limiter les entretiens téléphoniques en psychothérapie déléguée à 360 minutes par semestre durant cette période de confinement en lien avec le COVID-19.

Depuis 20 ans, Appartenances-Genève offre une prise en charge psychothérapeutique, souvent accompagnée d'interprètes médiateurs culturels, à des personnes présentant des difficultés d'ordre psychologique suite à leur processus migratoire. Actuellement, 3 psychiatres et 8 psychologues spécialistes en psychothérapie accompagnent ainsi plus de 250 personnes. Un grand nombre de ces patients ont été exposés, avant leur arrivée en Suisse, à des événements traumatiques induits par des guerres, des conflits inter-ethniques, communautaires ou sociaux et ils ont souvent subi des conditions de maltraitance extrêmes au cours de leur voyage. A cela s'ajoutent des conditions de vie en Suisse difficiles et précaires, causes de stress multiples et pathogènes : logements collectifs (souvent de plusieurs centaines de personnes) peu adaptés (toilettes et cuisines communes), incertitudes quant aux autorisations de séjours, précarité économique et affective, etc.

Depuis l'imposition du semi-confinement, le centre de soin d'Appartenances-Genève applique les directives fédérales et cantonales de santé publique afin d'assurer la protection des patients et des thérapeutes, ainsi que celle de la population de manière générale. Très rapidement, des alternatives aux consultations in situ ont été mises en place (consultations téléphoniques ou par visioconférence) pour garantir le suivi des patients malgré la situation de confinement dont les conséquences au quotidien aggravent la vulnérabilité psychique et sociale : isolement, anxiété, augmentation des violences domestiques, reviviscence des traumatismes vécus etc. Le maintien du lien thérapeutique, et parfois son renforcement, sont essentiels en cette période. Les psychothérapeutes jouent en outre un rôle d'information et de prévention pour la mise en place de comportements et gestes barrière face au COVID-19. Des responsables de logements collectifs de l'Hospice Général, où vivent nombre de nos patients, en témoignent : « Votre soutien durant ces périodes de confinement est précieux ».

Or, si le 2 avril l'OFSP a autorisé provisoirement les médecins psychiatres à prendre en charge entièrement leurs suivis psychothérapeutiques à distance, les suivis des psychologues n'ont été élargis que de 240 à 360 minutes par semestre (!). Si cette prise en charge ne permet pas de répondre aux besoins des patients en général, elle est éthiquement intenable et irresponsable en situation de semi-confinement appliquée aux personnes vivant dans des conditions précaires, qui partagent des logements collectifs où ce confinement est difficile à respecter ; ceci porte préjudice à leur santé. Le risque est de déborder la situation sanitaire en général.

La limitation des soins remboursables réduit et constitue une violation du droit à l'accès à la santé dans un moment où la population est particulièrement affectée. Nous demandons que ces mesures soient levées et que soient appliqués les mêmes critères à la prise en charge ambulatoire à distance par les psychologues que celles autorisées aux médecins-psychiatres. Il en va de la santé publique .et de celles des personnes en situation de précarité en particulier.

Pour tout complément d'information auprès d'Appartenances-Genève

Dre Christine Davidson, Médecin responsable, 079 205 50 08

Irene De Santa Ana, Psychologue ; 078 723 47 76

Béatrice Faidutti Lueber, Directrice, beatrice.faidutti@appartenances-ge.ch

www.appartenances-geneve.ch

72, Bd. St-Georges, 1205 Genève – Tel: 022 781 02 05